

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

de la Commune de HADOL

en exercice : 19

Séance du 3 avril 2026

présents : 19

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Hadol, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de *Monsieur Philippe MAIRE, Maire*.

Date de convocation
28/03/2026

Date d'affichage
04/04/2026

Présents : BESSERER L., BOIGER-DIEMER M., BONNE J., COURTOIS-PAULUS A., COUSOT A., DEVAUCHELLE E., GAUCHON L., JEANJACQUOT C., NOEL P., MAIRE P., MARECAL C., MAUFROY-VUILLEMIN C., MILLION E., MUNIER E., MUNIER R., ROLLOT D., SOUCHET J.-M., RIETSCH M., VUILLEMIN M..

Madame Laëtitia BESSERER a été nommée secrétaire.

Objet : ***Élection d'un délégué au Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Communes (S.M.I.C.) 88***

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier son article L. 2121-21.

A la suite des élections municipales du 15 mars 2026 et de l'installation du conseil municipal le 20 mars 2026, le Maire invite l'Assemblée à procéder à l'élection du délégué qui représentera la Commune au S.M.I.C. et qui sera appelé à participer à l'élection d'un ou plusieurs délégués cantonaux en fonction de la population totale des communes adhérentes au canton.

Il est précisé que le canton du Val d'Ajol, dont fait partie la Commune de Hadol, disposera de deux délégués titulaires appelés à siéger au comité dudit syndicat et de deux délégués suppléants.

Le Maire ayant fait appel aux candidatures, M. Romary MUNIER et M. Jean-Marie SOUCHET se sont déclarés.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

A déduire (bulletins blancs et nuls) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

ont obtenu : - M. Romary MUNIER : 13

- M. Jean-Marie SOUCHET : 6

Est déclaré élu délégué au S.M.I.C. : M. Romary MUNIER.

Fait et délibéré en séance les an, mois et jour susdits, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie certifiée conforme,
HADOL, le 3 avril 2026
Le Maire,
Philippe MAIRE

